

LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : La Seille

Lot : S2

Limite amont : PK 25.200 (bief de Serrée)

Limite aval : PK 14.200 du (chemin rural de Teneau- Fatet perpendiculaire à la Seille)

Communes : HULLY, RANCY, LOISY, JOUVENCON, BRIENNE

Longueur approximative : 11000 mètres

